

Commune de BELLECOMBE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 mars 2016

Convocation du 7 mars 2016 - Secrétaire de séance : Estelle PERRIER

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Présents :

Mme Estelle PERRIER, Mrs. François CASAGRANDE, Bernard FELLMANN, Dominique GROS, Stéphane GROS, Frédéric PITEL

Excusé : Gilles GROS qui donne pouvoir à Dominique GROS

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 25 janvier 2016 est approuvé par 6 voix POUR et une abstention.

ORDRE DU JOUR

CENTRES DE SECOURS DE LAMOURA ET DES MOUSSIÈRES :

Après une première information du SDIS du Jura communiquée au conseil municipal du 30 novembre 2015, le projet est revenu en discussion lors d'une réunion des communes desservies par les centres de Septmoncel, Lajoux, Lamoura le 28 janvier au Centre de secours de Septmoncel. Le SDIS présente un projet de nouveau centre de secours à construire à Lamoura en remplacement des centres de Septmoncel, Lajoux, Lamoura actuels. Le projet se monte à 680000€ dont 340000 sont pris en charge par le SDIS. L'autre moitié du financement viendra des six communes au prorata de leur population et de l'ICF. L'apport de Bellecombe sur ce projet de nouveau centre est estimé à 16701,80€. Les maires de Bellecombe et des Moussières sont intervenus pour conserver le poste avancé des Moussières : les autres communes ont accepté de participer, selon la même clé de répartition des investissements sur Lamoura, à l'agrandissement et à la mise aux normes de ce centre pour un montant estimé de 84200€HT hors subventions (20 à 40% attendus). Cet investissement nécessaire au regard de l'utilité avérée de ce poste avancé et d'un contexte de recrutement encourageant aux Moussières (trois nouvelles recrues) amènerait une participation supplémentaire de Bellecombe de 3800,79€. Au total, ces deux projets mobiliseraient 20502,59€ sur les budgets à venir de la commune à partir de 2017. Ces investissements, très lourds pour certaines des six communes, seront en effet répartis sur trois ans à partir de 2017. Les communes sont actuellement en train de travailler sur cette répartition qui pourrait être de 35% du coût à charge des communes en 2017 et 2018 puis de 30% en 2019. Pour Bellecombe, cela impliquerait deux versements de 7176€ et un dernier de 6150€. Le Conseil municipal prend acte de ces propositions et se déclare unanimement favorable à la participation de Bellecombe telle qu'elle est proposée dans ce projet. La délibération définitive sera mise au vote lors du conseil du 4 avril 2016.

CONTRÔLE DES POTEAUX D'INCENDIE :

Le nouveau règlement de sécurité attribue aux communes la charge de la vérification des poteaux d'incendie qui était réalisée jusque là gratuitement par les centres de secours locaux. Le SDIS propose ce service de vérification triennale pour un montant de 30€ par poteau ce qui représenterait une maintenance de 300€ par période de trois ans. Le Conseil attend d'autres informations sur cette question qui sera proposée au vote lors de sa réunion du 4 avril.

DENEIGEMENT :

La saison hivernale touche à sa fin. Le maire indique qu'elle sera, au niveau du déneigement, une période dans la moyenne. Les chiffres précis seront communiqués en fin de saison. Cependant, quelques situations ont fait l'objet de remarques qui reviennent devant le Conseil et qui devront trouver des solutions.

La première concerne le stationnement en dessous de la maison Chez Verguet qui avait fait l'objet d'une discussion lors du conseil municipal du 25 janvier et d'un paragraphe sur le compte rendu de ce même conseil. Madame Estelle Perrier propose de rencontrer le propriétaire avec d'autres élus sur cette question. M. Frédéric Pitel et M. Dominique Gros l'accompagneront dans cette démarche dont les conclusions seront présentées au Conseil.

La deuxième tient dans un courriel adressé au maire par M. Michel Verrière sur la qualité du déneigement qu'il estime « dégradée » aux abords de sa propriété en particulier lors de la dernière grosse chute de neige. Le maire redonne lecture de ce courriel qui avait déjà été transmis aux élus et de la réponse qu'il lui a apportée. Les élus estiment que les opérations de déneigement sont toujours délicates, parfois très difficiles et que les administrés doivent comprendre et admettre quelques rares imperfections. Les prestataires font toujours en sorte que personne ne soit en difficulté durant l'hiver.

La troisième situation concerne les difficultés de stationnement sur le chemin rural de la Dalue pour les propriétaires de La Ragie. Il semble qu'il leur soit parfois difficile de se garer à l'extrémité du tronçon déneigé car les places sont occupées par des voitures de pratiquants de raquettes ou de touristes en séjour dans l'établissement voisin. Pour les prestataires de déneigement, il semble difficile de faire mieux à cet endroit compte tenu de l'étroitesse du chemin et des obstacles au retournement. La situation se clarifiera quand la partie amont de ce chemin sera refaite et qu'elle pourra être déneigée plus facilement lors de la saison prochaine.

COMMUNES NOUVELLES :

Après la réunion du 19 février où la quasi-totalité des familles de Bellecombe étaient représentées et à laquelle quelques résidents secondaires ont participé, la possibilité d'approcher les communes voisines est ouverte. Conformément aux engagements pris lors de cette réunion, tous les habitants disposant d'une messagerie ont été destinataires des documents présentés à propos des communes nouvelles. Aucune proposition n'est venue des autres communes. Le Conseil doit préciser une méthode pour approcher d'éventuels partenaires dans ce projet.

CHANTIER MAIRIE DES COUPES :

Le chantier est prévu pour le printemps. Les dossiers d'accessibilité ont été déposés auprès de la DDT après la prise en compte des demandes de délais pour cette mise en accessibilité. La demande de DETR est à ce jour sans réponse et la commune doit attendre la notification de dossier complet pour commencer les travaux. La demande de subvention au titre de l'aide à la pierre auprès du Conseil départemental est elle aussi restée sans réponse à ce jour.

CHANTIER FACADES DU CLOCHER AUX MOUSSIERES :

Le maire indique que le dossier de demande d'ouverture d'une souscription auprès de la Fondation du Patrimoine a été déposé. Cette souscription sera lancée dans les prochaines semaines. La demande d'aide sur la réserve parlementaire du sénateur Bailly a été prise en compte et une aide de 5000€ est d'ores et déjà attribuée à la réfection des façades du clocher. La commission d'appel d'offres des Moussières se réunira le lundi 21 mars avec le SIDEC pour retenir l'entreprise qui réalisera les travaux. Le maire de Bellecombe participera à cette réunion.

TRANSPORTS SCOLAIRES :

Le Conseil départemental demande de mettre à jour le circuit de ramassage scolaire pour les enfants de la commune scolarisés à l'école des Sorbiers. A la rentrée 2016, Bellecombe n'aura plus qu'un enfant en classe primaire aux Moussières. Une demande sera faite pour lui permettre de bénéficier de ce service.

ADHESION SITIC SIDEC :

Le Conseil municipal du 30 novembre 2015 avait décidé de confier la maintenance du logiciel de gestion de la commune à la société Cosoluce et de rester en lien avec le SIDEC pour la maintenance du matériel et le Service d'Information Géographique. Le devis 2016 du SIDEC pour cette mission s'élève à 260€. Le Conseil, par 7 voix POUR, retient cette proposition.

CHANTIER CHEMINS RURAUX :

Le maire doit reprendre contact avec l'entreprise Bonnefoy pour la réfection des deux portions de chemins ruraux qui avait été repoussée au printemps 2016. A cette occasion, il rappellera les engagements de cette entreprise auprès des particuliers qui ont fait une demande de travaux sur leurs chemins privés. Les travaux sont prévus pour le printemps.

RAPPORT D'ACTIVITES 2015 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT JURA SAINT CLAUDE

Le maire donne lecture des principaux points du rapport d'activités de la Communauté de Communes Haut Jura Saint Claude présenté lors du Conseil communautaire du 24 février 2016. Ce rapport est à la disposition des administrés en mairie.

COMMISSION PISCINE COUVERTE :

Lors du Conseil communautaire du 24 février, il a été rappelé que la création d'une commission de réflexion sur le dossier « Piscine couverte » avait été actée lors d'un précédent conseil. Un nouvel appel à candidature a été lancé auprès des communes membres. M. Frédéric Pitel représentera Bellecombe dans cette commission.

SUPPRESSION DU GUICHET SNCF A SAINT CLAUDE :

La SNCF a prévu de supprimer le 30 juin prochain le personnel du guichet de la gare de Saint Claude, rendant ainsi de plus en plus difficile l'achat de billets et les réservations. Attachés à la nécessité d'une présence humaine pour guider tous les usagers et en particulier les plus fragiles ou ceux qui n'ont pas accès aux réseaux numériques, la mairie de Saint Claude puis la Communauté de Communes ont voté une motion pour revendiquer le maintien de personnel au guichet. Par 7 voix POUR, le Conseil municipal de Bellecombe s'associe pleinement à cette motion.

INFORMATIONS DIVERSES

- Plan de damage :

Le maire fait état des échanges de la dernière période avec la Communauté de Communes sur la question du damage des pistes des Bramandes et des Closettes durant cette saison. Une réunion bilan sera organisée au printemps pour faire le point et pour conforter ces deux tronçons au plan de damage des années à venir.

- ASA des Trois Cheminées :

Le maire, président de l'ASA des Trois Cheminées, indique au Conseil que la requête en appel de M. Jacky Verguet auprès de la Cour administrative d'appel de Nancy a été rejetée par un jugement en date du 10 mars 2016. M. Verguet versera une somme de 1 500 euros à l'association syndicale autorisée des Trois cheminées au titre de l'article L.761-I du code de justice administrative.

La séance est levée à 17h.

Le Maire,
Bernard FELLMANN